



Nos Ronds dans l'Eau

Association Loi 1901 – Journal Officiel 23 Avril 2011

Mairie 35, Rue de l'Europe - 02850 TRELOU SUR MARNE

Email: nosrondsansleau2@gmail.com - www.nosrondsansleau.e-monsite.com

Mesdames et Messieurs
Les Maires
Les Conseillers Municipaux
Des Communes adhérentes à l'USESA

Trélou sur Marne, le 17 Septembre 2018

Lettre communiquée par Email

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service d'eau potable

Mesdames, Messieurs les Maires et Conseillers Municipaux

L'eau est un besoin vital dans notre vie de tous les jours. La tarification de l'eau est devenue un acteur majeur du pouvoir d'achat des ménages de votre commune. Par la présente nous voulons attirer votre attention sur la gestion de notre service d'eau potable.

Lors de la réunion du 10 Juillet 2018 le comité syndical de l'USESA a délibéré* et rendu un avis favorable sur le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQSEP)** de l'année 2017.

Après lecture du rapport et au regard de l'annexe V des articles [D. 2224-1](#), [D. 2224-2](#) et [D. 2224-3](#) du Code Général des Collectivités Territoriales (ci joint en annexe):

- Nous constatons que le volume vendu aux abonnés domestiques et assimilés et aux non domestiques code indicateur VP.063 et VP.201 ne sont pas mentionnés.
- Nous nous interrogeons sur les fortes variations de certains indicateurs sur plusieurs années comme le Volume de service (VP.220), le Volume consommé sans comptage (VP.221), Volume prélevé (VP.062), Volume de besoin en eaux des usines (Sans Code), Volume acheté à d'autres services (VP.060), Volume vendu à d'autres services (VP.061) et le rendement (P104.3). De plus l'USESA n'apporte aucun argument justificatif sur la variation de ces indicateurs dans ce rapport.
- Un autre point nous préoccupe, celui de l'approvisionnement en eau brute de l'usine GREENFIELD. Cette usine consomme environ 1 million de m³ d'eau par an, provenant des puits de la plaine n°1. Le volume prélevé de cette plaine en 2017 est de 784 424 m³. Où sont donc pris les 200 000 m³ restant et à quel tarif lui sont-ils vendus (eau brute ou eau potable)?

Afin de vous rendre compte par vous-même de ces variations, nous vous joignons en annexe les différentes courbes d'évolution.

L'USESA, par sa gestion, ne met pas en place réellement les mesures et les moyens nécessaires pour suivre les données du délégataire. L'USESA préfère mettre l'accent sur la réduction du coût d'exploitation de celui-ci du fait de décisions prises au détriment de l'intérêt des usagers.

Nous voulons dénoncer le mépris et le manque de respect de l'USESA envers les usagers et les élus des Communes membres. En effet nous reprochons aux membres dirigeants de l'USESA le manque de transparence de leur gestion et de leur communication.

Mesdames et Messieurs, vous allez devoir présenter et faire vos remarques sur ce rapport. Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous vous sollicitons afin de déposer les motions suivantes pour demander:

- À l'USESA de se justifier et argumenter ces manquements et ces variations très importantes.
- À votre communauté de communes ou d'agglomération de rattachement, dans le cadre de la loi NOTRÉ, la reprise de la compétence eau potable au détriment de l'USESA au regard de la tarification appliquée et de sa gestion.



Nos Ronds dans l'Eau

Association Loi 1901 – Journal Officiel 23 Avril 2011

Mairie 35, Rue de l'Europe - 02850 TRELOU SUR MARNE

Email: nosronds dansleau2@gmail.com - www.nosronds dansleau.e-monsite.com

Nous vous demandons de faire parvenir ces motions aux EPCI destinataires avec copie au préfet de l'Aisne et à notre association initiatrice.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt pris dans cette démarche et requête et dans l'attente de votre réponse nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et conseillers, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Président,
Pascal SERRIOT

* <http://www.usesa.fr/?-Vu-aux-Comites-syndicaux-#usesa-112>

** <http://www.usesa.fr/?-Rapports-annuels->

() Code indicateur de l'Observatoire national des Services d'Eau et d'Assainissement (SISPAE).



Nos Ronds dans l'Eau

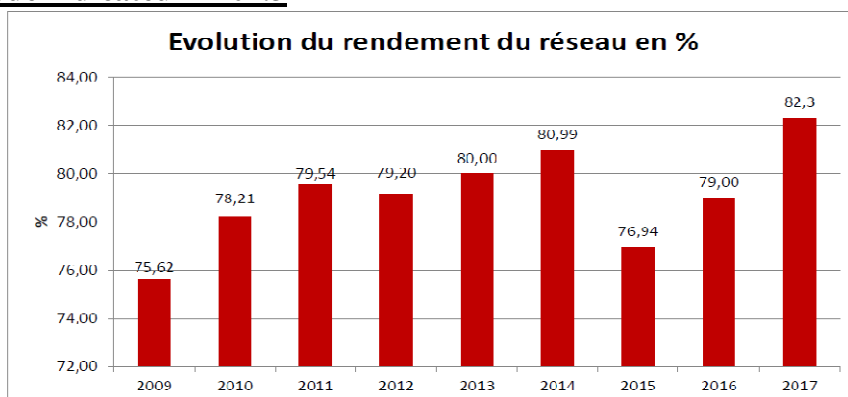
Association Loi 1901 – Journal Officiel 23 Avril 2011

Mairie 35, Rue de l'Europe - 02850 TRELOU SUR MARNE

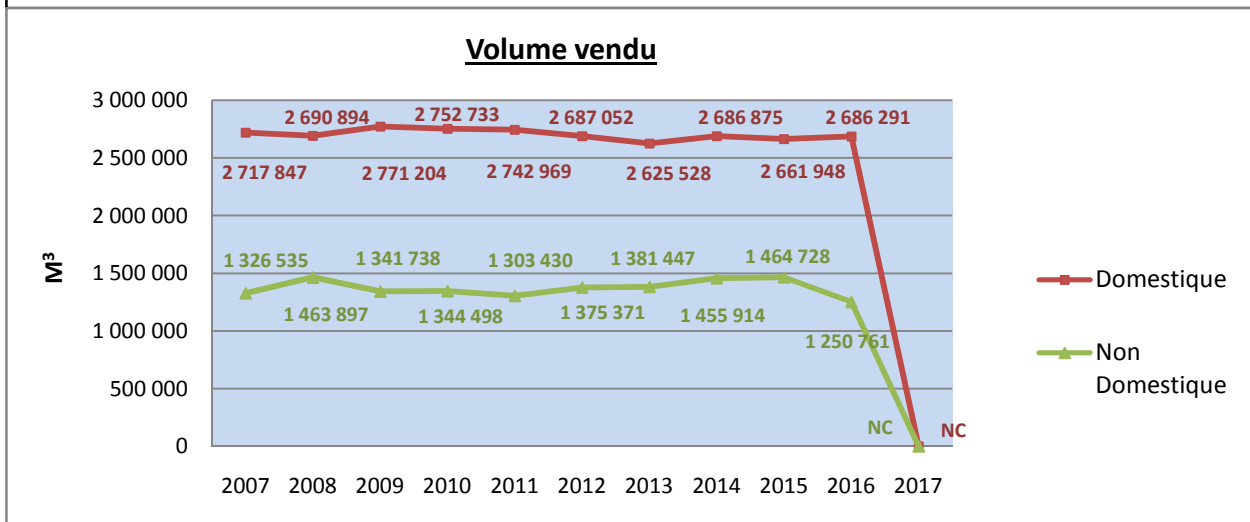
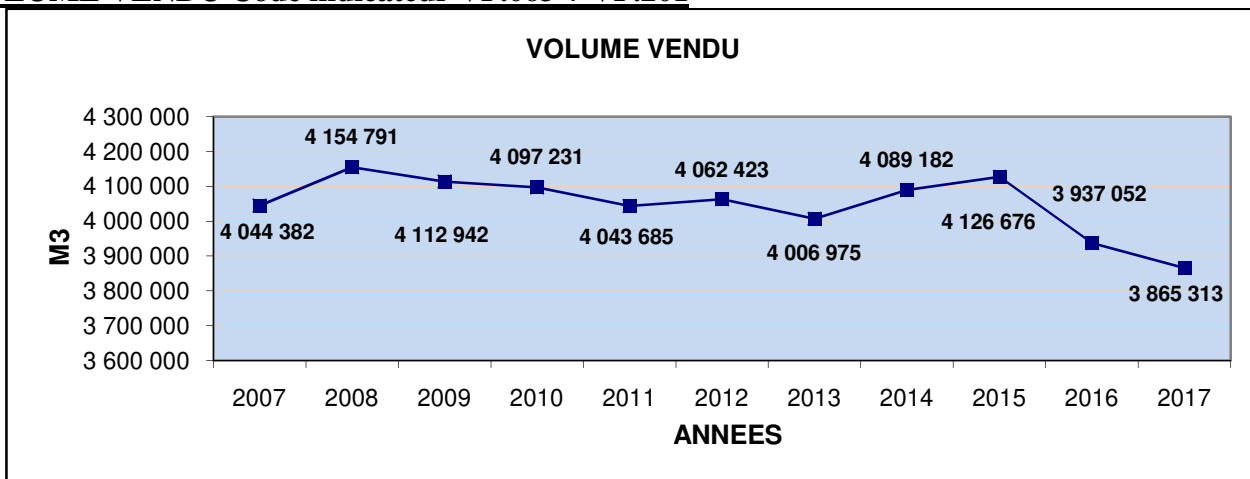
Email: nosrondsaneau2@gmail.com - www.nosrondsaneau.e-monsite.com

ANNEXES

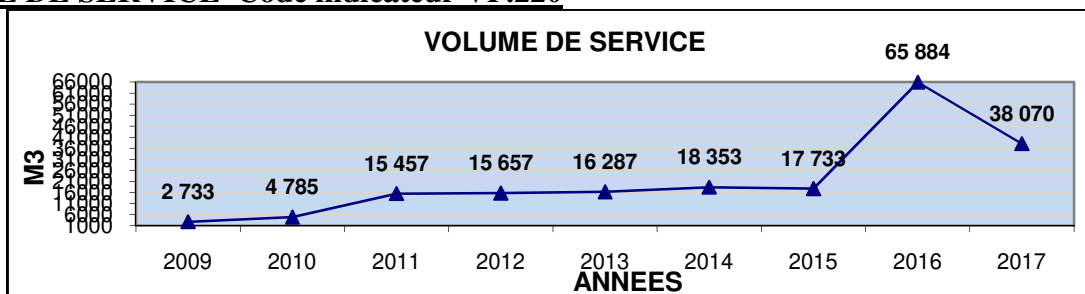
RENDEMENT Code indicateur P104.3



VOLUME VENDU Code indicateur VP.063 + VP.201



VOLUME DE SERVICE Code indicateur VP.220





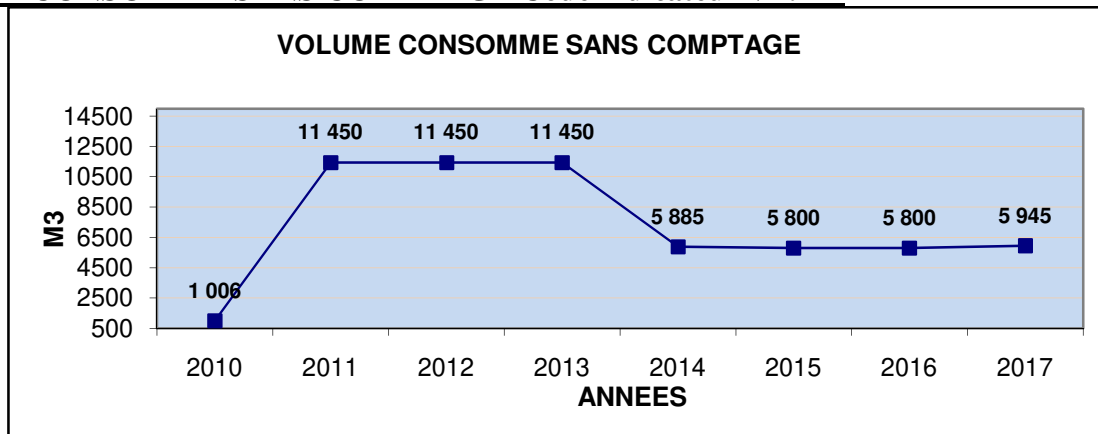
Nos Ronds dans l'Eau

Association Loi 1901 – Journal Officiel 23 Avril 2011

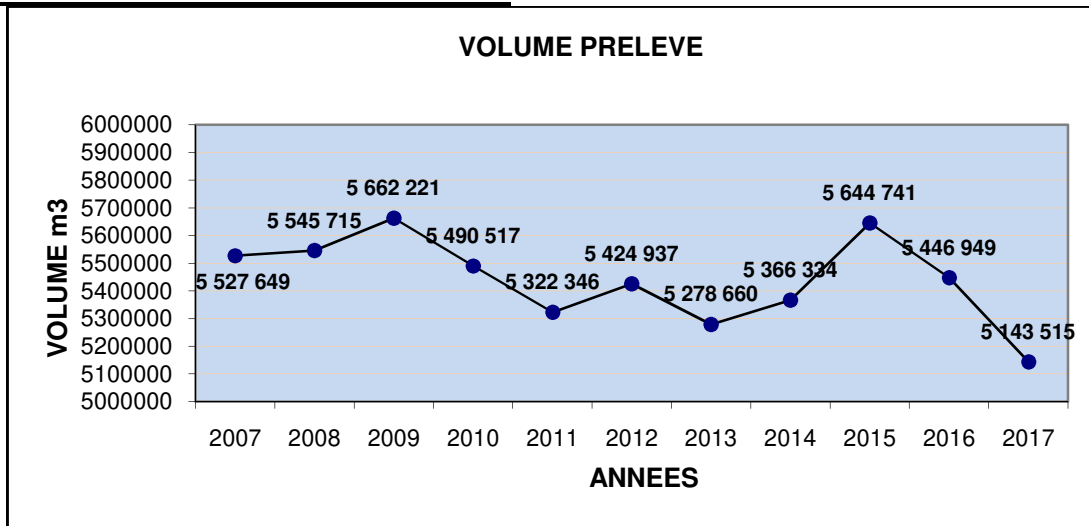
Mairie 35, Rue de l'Europe - 02850 TRELOU SUR MARNE

Email: nosrondsansleau2@gmail.com - www.nosrondsansleau.e-monsite.com

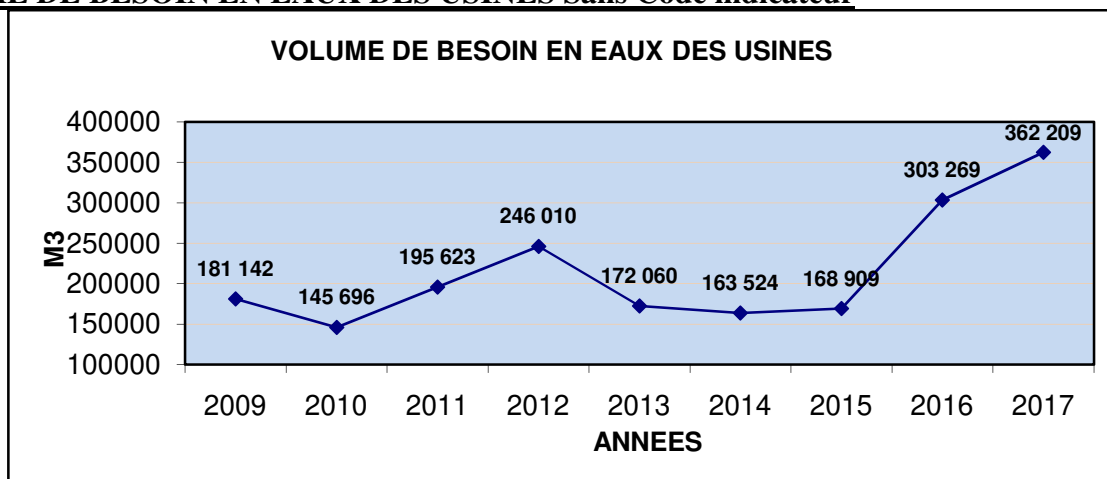
VOLUME CONSOMME SANS COMPTAGE Code indicateur VP.221

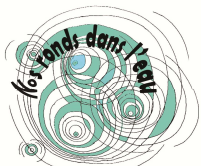


VOLUME PRELEVE Code indicateur VP.062

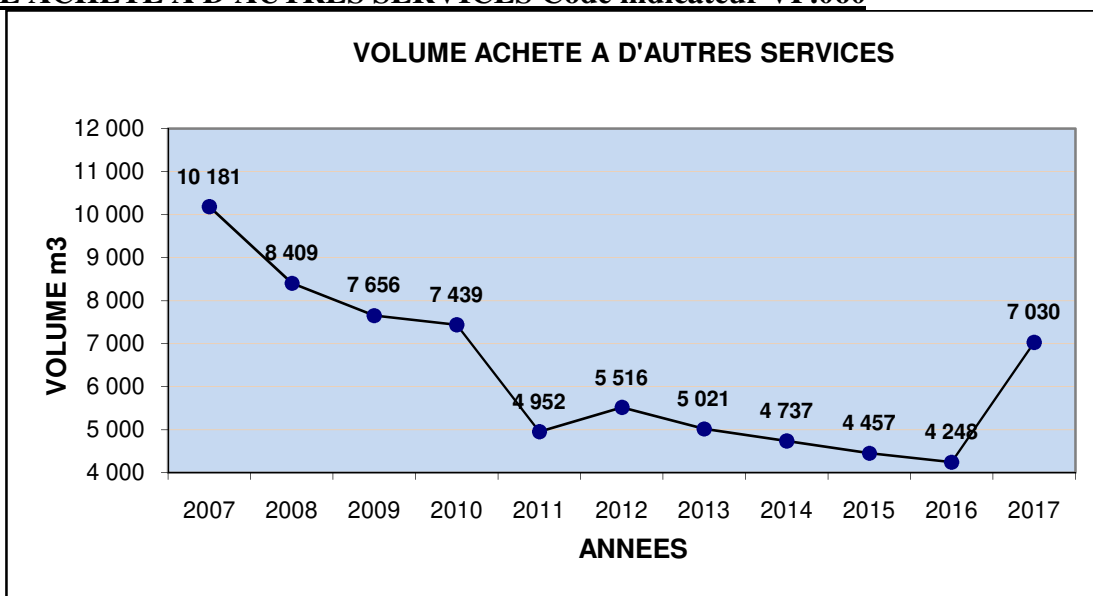


VOLUME DE BESOIN EN EAUX DES USINES Sans Code indicateur

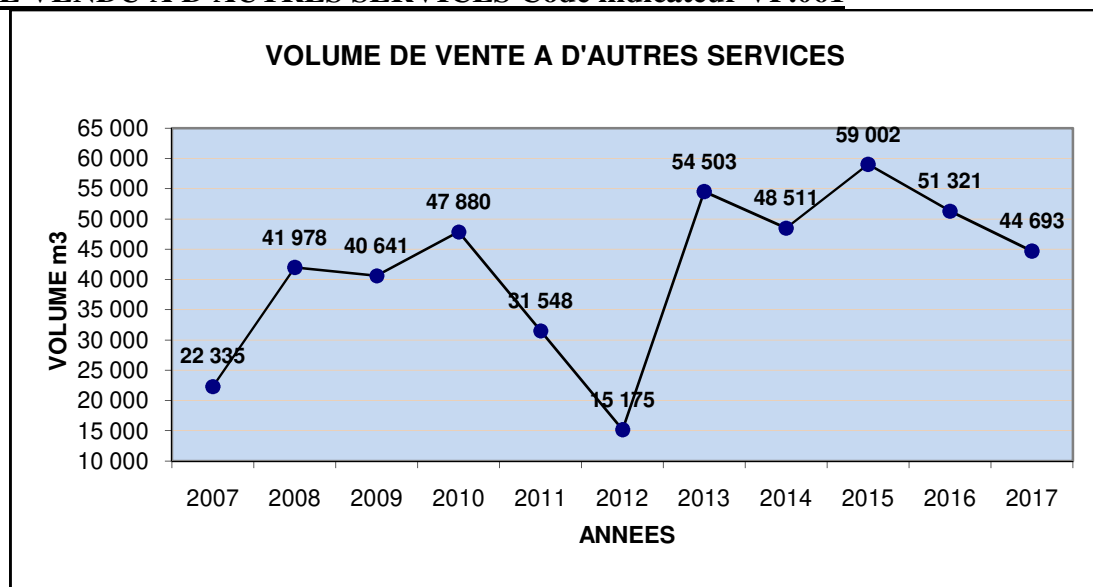




VOLUME ACHETE A D'AUTRES SERVICES Code indicateur VP.060



VOLUME VENDU A D'AUTRES SERVICES Code indicateur VP.061



Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Consommation Greenfield	1 032 696	1 003 390	952 685	968 139	1 028 094	1 096 699	NC	NC	NC	NC
Production plaine N°1	1 044 220	1 001 963	955 391	956 145	1 027 788	1 117 360	1 071 113	1 083 521	938 543	784 424



Code général des collectivités territoriales

[+ Annexes](#)

[+ Autres annexes](#)

Annexe V

[+ Créé par Décret n°2007-675 du 2 mai 2007 - art. 1 JORF 4 mai 2007](#)

Annexe V aux articles [D. 2224-1](#), [D. 2224-2](#) et [D. 2224-3](#).

LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau.

1° Caractérisation technique du service :

- présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ;
- estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article [L. 2334-2](#) du code général des collectivités territoriales ;
- nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource ; volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable ;
- nombre d'abonnements ;
- volumes vendus au cours de l'exercice, en distinguant les volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés ainsi que les volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable ;
- linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) ;

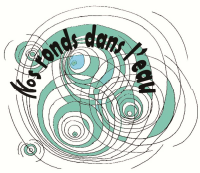
2° Tarification de l'eau et recettes du service :

- présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ;
- présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises délégataires. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ;
- montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

3° Indicateurs de performance :

- données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article [R. 1321-15](#) du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- rendement du réseau de distribution ;
- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseau ;
- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Les rapports soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux en application de l'article [L. 1413-1](#) du code général des collectivités territoriales présentent en outre les éléments suivants :



Nos Ronds dans l'Eau

Association Loi 1901 – Journal Officiel 23 Avril 2011

Mairie 35, Rue de l'Europe - 02850 TRELOU SUR MARNE

Email: nosronds dansleau2@gmail.com - www.nosronds dansleau.e-monsite.com

- taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ;
- existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

4° Financement des investissements

- montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; **montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;**
- nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés ; pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport ;
- encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ;
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ;
- présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ;
- **présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.**

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article [L. 115-3](#) du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article [L. 1115-1-1](#) du code général des collectivités territoriales.

Liens relatifs à cet article

Cite:

- [Code général des collectivités territoriales - art. D2224-1 \(V\)](#)
- [Code général des collectivités territoriales - art. D2224-2 \(V\)](#)
- [Code général des collectivités territoriales - art. D2224-3 \(V\)](#)
- [Code général des collectivités territoriales - art. L1115-1-1 \(V\)](#)
- [Code général des collectivités territoriales - art. L1413-1 \(V\)](#)
- [Code général des collectivités territoriales - art. L2334-2 \(V\)](#)
- [Code de la santé publique - art. R1321-15 \(V\)](#)
- [Code de l'action sociale et des familles - art. L115-3 \(V\)](#)

Cité par:

- [Arrêté du 2 mai 2007 - art. 1 \(V\)](#)

Codifié par:

- [Décret 2000-318 2000-04-07](#)